

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 52 - 2026

Séance du 10 avril 2026

Date Convocation : 02/04/2026

Date Affichage : 02/04/2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 15

L'an deux mille vingt-six et le dix avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mr MACQUET Jean-Denis, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mr CONTANDRIOPOULOS Yves, Mr GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme LEZE Christine, Mr PERCETTI Jérôme, Mme AGRA Régine, Mme FLORES Virginie, Mme PERALES Carole, Mr MIDDIONE David

Absents ayant donné procuration : Mr SCOTTO DI VETTIMO Laurent a donné procuration à Mr D'ORIVAL Jean-Marc

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme PELATAN Nicole

Objet de la délibération : PROPOSITION DE NOMS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission des composées de 6 membres titulaires et de 6 suppléants choisis par la direction générale des impôts parmi 24 noms proposés par la commune. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de proposer la liste de 24 noms suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAPTISTE GENEVIEVE	MARTY CLAIRE
MARTINEZ MICHEL	CHABAUD VIOLETTE
MATHIEU FRANCIS	CHANEAC JACQUELINE
SUGIER JACQUES	PERALES MARC
DUTIL DIDIER	CHALVIDAN MARIE-CHRISTINE
BOSCHET MARC	GONNET DOMINIQUE
ADAM SYLVETTE	CARRIE CAROLINE
BRUN THIERRY	PONS HERVE
BASTELLICA MARIE-EMMANUELLE	ANDRES CHRISTIAN
MACQUET ANNE - MARIE	LAVAL ANTOINE
POLLATZ ANNE	CHALVIDAN PIERRE
LAUZE SEBASTIEN	TIR MOHAMED

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN

La Secrétaire,
Mme Nicole PELATAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20260410-10042026_522026-DE
Reçu le 14/04/2026